

DECISION N° 2019 - 180
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 du ministre de la cohésion des territoires, prolongeant le mandat de directeur général de l'établissement public foncier de Lorraine de M. Alain TOUBOL, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2018,

Article 1 :

Donne délégation à Monsieur Pierre VICQ, Responsable de Service Patrimoine, demeurant professionnellement à Pont-à-Mousson, rue Robert BLUM, une délégation spécifique à l'effet :

DE CEDER à la SCI DE HAYE ayant son siège à BOIS-DE-HAYE anciennement VELAIN EN HAYE, Parc de Haye, identifiée au SIREN sous le numéro 353127483,

Et moyennant le prix total de 663 900,00 € HT auquel s'ajoute 132 780,00 € de TVA sur totalité à 20 % soit 796 680,00 € TTC (SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS EUROS).

Ce prix est payable comptant à la signature de l'acte.

Au compte FR76 1007 1540 0000 0010 0239 808 TRPUFRP1 ouvert au nom de ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE AGENT COMPTABLE.

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR

Les biens désignés ci-après :

VELAINE EN HAYE


Section	N°	Lieudit	Surface
AE	65	Bois de Velaine	00 ha 62 a 51 ca
AE	68	Bois de Velaine	01 ha 59 a 23 ca
TOTAL SURFACE			02 ha 21 a 84 ca

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUSOL



Fait en un exemplaire,

Pont à Mousson, le 20 décembre 2019

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR

Rue Robert Blum • BP 245 • 54701 Pont-à-Mousson Cedex • Téléphone : 03 83 80 40 20 • Fax : 03 83 80 40 21 • Courriel : contact@epfl.fr • www.epfl.fr
SIRET : 30136584700013 • APE : 4299Z • TVA Intracommunautaire : FR32301365847